

L'an deux mille dix, le premier juin à 20 H 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de St-Hilaire-du-Harcouët, dûment convoqués le 26 mai 2010, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur BADIOU Gilbert.

Etaient présents : MM. BADIOU, PREVEL, Mme PELCHAT, M. THOMASSE, Mme LESIGNE, MM. MOULIN, JEAN-BAPTISTE dit DOMINIQUE, BOUDIN, LANGLOIS, Mmes GUERMONT-BERNARDI, JAMET, MM. CORBIN, HESLOUIN, Mmes NOUGAYREDE, COUSIN, KEROUAS, Melle GESLIN, MM. HOUSSARD, ANFRAY, GANNE, RIVIERE, BOUTELOUP, Mmes ROUSSEL & POISNEL.

Avaient délégué leur pouvoir : Mme DUFOUR à M. THOMASSE, M. GARNIER à M. BADIOU, Mme SEGUIN à Mme LESIGNE.

M. BOUDIN, désigné conformément à l'article L 121-14 du Code des Communes remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Adoption du procès verbal de la séance du Mardi 13 avril 2010

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le procès verbal de la séance du 13 avril 2010.

1 - Démission d'un conseiller municipal et installation de son remplaçant

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de Monsieur ANFRAY François en remplacement de Monsieur BRIONNE Damien, comme Conseiller Municipal.

2 - Maintien d'un Adjoint au Maire dans ses fonctions

Rapporteur : Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré au scrutin secret, le Conseil Municipal décide, par 17 voix contre, 7 voix pour, 3 bulletins blancs, de ne pas maintenir Monsieur Alain THOMASSE dans ses fonctions de 3^{ème} adjoint au Maire.

3 - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur PREVEL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification du tableau des effectifs suivant :

SUPPRESSIONS			
<i>Cadres ou emplois</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Effectifs budgétaires</i>	<i>Total des effectifs</i>
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	C	Temps complet	1
Collaborateur de cabinet	A	Temps non complet	1
CREATIONS			
<i>Cadres ou emplois</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Effectifs budgétaires</i>	<i>Total des effectifs</i>
Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	C	Temps complet	1

4 - Logement de fonction à attribuer au gardien du camping

Rapporteur : Monsieur PREVEL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'attribution d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service au gardien du camping municipal.

5 - Convention relative aux conditions d'attribution de l'aide aux communes gérant une aire d'accueil de gens du voyage

Rapporteur : Monsieur PREVEL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'aide aux communes gérant une aire d'accueil de gens du voyage.

6 - Bail de location entre la commune de Saint-Hilaire-du-Harcouët et l'Etat (comptabilité publique), concernant l'immeuble abritant la Trésorerie

Rapporteur : Monsieur PREVEL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau bail pour une durée de 9 années à compter du 1^{er} mai 2010, avec le Ministère du Budget, des Comptes Publics et de la réforme de l'Etat, relatif à l'immeuble abritant la Trésorerie que l'Etat loue à la ville.

7 - Rapport sur les prix des ordures ménagères en 2009

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport sur les prix des ordures ménagères en 2009.

8 - Fixation du loyer du logement situé 19, rue Victor Hugo à St-Hilaire-du-Harcouët

Rapporteur : Monsieur PREVEL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- approuve la location du logement situé 19, rue Victor Hugo à St-Hilaire-du-Harcouët, à Monsieur Denis DAVY,
- fixe le loyer mensuel à 300 €, étant précisé que Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation que lui a consenti l'assemblée, au titre de l'article L 2122-22 alinéa 5, signera un bail de droit commun (loi du 23/12/1986 modifiée par la loi du 6/07/1989) avec le futur occupant.

9 - Tarifs de restauration scolaire à compter du 1^{er} août 2010

Rapporteur : Madame LESIGNE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les tarifs de la restauration scolaire et approuve le projet de tarification présenté ci-dessous à compter du 1^{er} août 2010.

	Tarifs 2008/2009	Tarifs 2009/2010	Nouveaux tarifs
Elèves de la commune	2,62 €	2,67 €	2,67 €
Elèves hors commune	3,82 €	3,89 €	3,89 €
Commensaux	4,66 €	4,75 €	4,75 €

10 - Subvention à l'école élémentaire Lecroisey, relative à une classe de musique CP/CE1/CLIS se rendant au centre MIRAMAR de St-Germain-Sur-Ay

Rapporteur : Madame LESIGNE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 800 euros à l'école élémentaire Lecroisey concernant une classe de musique de CP/CE1/CLIS, se rendant au centre MIRAMAR de St-Germain-Sur-Ay.

11 - Subvention exceptionnelle à l'école élémentaire de l'Immaculée Conception relative à une sortie pédagogique à Paris, pour des élèves de CM2

Rapporteur : Madame LESIGNE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'Immaculée Conception, au titre d'une sortie pédagogique des élèves de CM2 à Paris.

12 - Coût de fonctionnement des écoles publiques de la commune

Rapporteur : Madame LESIGNE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le coût de fonctionnement des écoles publiques du 1^{er} degré de la ville proposé ci-dessous, pour l'année scolaire 2009/2010.

Pour les communes prenant en charge les fournitures scolaires :

- maternelle : 410,53 €, par élève inscrit
- élémentaire : 433,07 € par élève inscrit

Pour les communes ne prenant pas en charge les fournitures scolaires :

- maternelle : 384,93 € par élève inscrit (410,53 € - 25,60 €)
- élémentaire : 397,47 € par élève inscrit (433,07 € - 35,60 €)

13 - Approbation du projet de lotissement : « Les TOUCHES » et demande de permis d'aménager

Rapporteur : Monsieur MOULIN

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les dispositions d'ensemble, ainsi que l'avant projet du lotissement « Les TOUCHES »
- de mandater Monsieur le Maire, à solliciter la demande de permis d'aménager

- de s'engager d'une part, à incorporer dans le domaine public communal, la totalité des équipements communs dès l'achèvement des travaux les concernant et, d'autre part, à terminer les travaux dans les délais fixés par l'arrêté de permis d'aménager

14 - Modification du règlement relatif à l'aire d'accueil des gens du voyage

Rapporteur : Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve la modification au règlement de l'aire d'accueil des gens du voyage.

15 - Proposition de tarifs concernant l'aire d'accueil des gens du voyage

Rapporteur : Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les tarifs concernant l'aire d'accueil des gens du voyage présentés ci-dessous.

TARIFS AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE		TARIFS 2009	NOUVEAUX TARIFS
Forfait journalier	Emplacement pour 1 à 2 caravanes	2 €	2 €
Consommation d'énergie	m ³ d'eau	3,55 €	4,04 €
	KWh d'électricité	0,15 €	0,15 €
Caution		50 €	100 €
Avance sur consommation		50 €	0 €

16 - Subvention à l'association BS2A chargée de l'animation du SAGE de la SELUNE

Rapporteur : Monsieur PREVEL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 1 246,51 euros à l'association BS2A, en charge de l'animation du « Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sélune ».

17 - Remboursement d'avance relatif à la station d'épuration

Rapporteur : Monsieur PREVEL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative présentée ci-dessous.

- DEPENSES : une somme de 86 011,29 euros à l'article 2313, opération 041
- RECETTES : une somme de 86 011,29 euros à l'article 238, opération 041
